

Nom du produit: TEGO® Foamex 823

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:**  
TEGO® Foamex 823

**Désignation chimique:**  
Emulsion of polyetherpolysiloxanes

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Utilisation industrielle

**Usages déconseillés:** Aucuns connus.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH  
Rellinghauser Str. 1-11  
45128 Essen  
Germany

Téléphone : +49 201 173 01

Télécopie : +49 201 173 3000

E-mail : productsafety-sp@evonik.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 2365 49 2232  
+49 2365 49 4423 (Fax)

Centre Antipoisons Belgique: +32 (0) 70 245 245

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Non classé

### 2.2 Éléments d'étiquetage Non applicable

#### Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208: Contient (1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one). Peut produire une réaction allergique.

**Nom du produit: TEGO® Foamex 823**
**2.3 Autres dangers**

D4/D5/D6 remplit les critères de screening pour les substances PBT et vPvB. Toutefois, D4/D5/D6 ne se comporte pas comme les substances PBT/vPvB connues. Les études menées sur le terrain permettent de conclure sur le plan scientifique que D4/D5/D6 ne forme pas de surconcentration. Ni dans la chaîne alimentaire aquatique ni dans la chaîne alimentaire terrestre.

**Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants**
**Désignation chimique:**

Emulsion of polyetherpolysiloxanes

**3.2 Mélanges**

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene)	1 - <2,5%	9005-00-9	500-017-8	01-2119977092-34;	Aucune information disponible.	
octaméthylcyclotétrasiloxane	0,025 - 0,1%	556-67-2	209-136-7	01-2119529238-36;	Toxicité Aquatique (Chronique): 10	##
1,2-Benzisothiazol e-3(2H)-one	0 - <0,05%	2634-33-5	220-120-9	01-2120761540-60;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1	

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

## Cette substance est répertoriée comme SVHC.

**Classification**

Désignation chimique	Classification	Notes
α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene)	Classification: Aquatic Chronic: 2: H411; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 21.000 mg/kg	Aucun(e)

**Nom du produit: TEGO® Foamex 823**

	Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus.	
	Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg	
octaméthylcyclotétrasiloxane	Classification: Flam. Liq.: 3: H226; Repr.: 2: H361f; Aquatic Chronic: 1: H410;  Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.  Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.  Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg  Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 36 mg/l  Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg	Aucun(e)
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Acute Tox.: 2: H330; Skin Irrit.: 2: H315; Eye Dam.: 1: H318; Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 2: H411;  Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.  Limite de concentration spécifique : Sensibilisant de la peau Catégorie 1, >= 0,05 %;  Toxicité aiguë, orale: DL 50: 670 mg/kg  Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 0,11 mg/l  Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg	Aucun(e)

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

**RUBRIQUE 4 — Premiers secours**
**4.1 Description des mesures de premiers secours**

<b>Informations générales:</b>	enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé
<b>Inhalation:</b>	Arrivée d'air frais, consulter un médecin en cas de malaises
<b>Contact avec la Peau:</b>	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon. En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
<b>Contact oculaire:</b>	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
<b>Ingestion:</b>	Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
<b>Protection individuelle des secouristes:</b>	Aucune information disponible.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes:</b>	Aucun symptôme connu à ce jour.
<b>Dangers:</b>	Aucune information disponible.

Nom du produit: TEGO® Foamex 823

#### 4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Traiter les symptômes.

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** mousse, dioxyde de carbone, poudre extinctive, pulvérisation d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à grand débit.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:** En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: - monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de silicium Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Aucune mesure particulière.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:** Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion. Appareil respiratoire autonome.

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Porter un équipement de protection individuelle.

**6.1.1 Pour les non-secouristes:** Aucune information disponible.

**6.1.2 Pour les secouristes:** Aucune information disponible.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux d'écoulement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Ramasser avec un produit liant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Enlever le matériau absorbé conformément aux prescriptions.

**6.4 Référence à d'autres rubriques:** Pour d'autres informations sur la surveillance de l'exposition et l'évacuation, voir points 8 et 13.

### RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Mesures techniques:** Aucune information disponible.

**Ventilation locale/totale:** Aucune information disponible.

**Conseil de manipulation en toute sécurité:** Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas

**Nom du produit: TEGO® Foamex 823**

inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Mesures à prendre pour éviter le contact:**

Aucune information disponible.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
**Conditions d'un stockage sûr:**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Homogénéiser avant utilisation. Protéger du gel. Conserver à une température ne dépassant pas 40 °C.

**Matériaux d'emballage sûrs:**

Aucune information disponible.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Pas d'autres recommandations.

**RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1 Paramètres de contrôle**
**Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

**Valeurs Limites Biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

**Valeurs de DNEL**

Remarques: Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene)	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 500 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 10 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 22,2 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 1,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 210 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long terme; 3,92 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 75 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long terme; 26,1 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
octaméthylcyclotétrasiloxane	Population générale	Inhalation	Locale, long terme; 13 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité à doses répétées
	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 73 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long terme; 13 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 3,7 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Inhalation	Locale, long terme; 73 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité à doses répétées
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié

**Nom du produit: TEGO® Foamex 823**

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 0,345 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long terme; 1,2 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 0,966 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 6,81 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)

**Valeurs de PNEC**

Remarques: Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene)	Aquatique (eau douce)	0,005 mg/l	
	Terre	1 mg/kg	Terre
	Station d'épuration	4,2 mg/l	
	Sédiments (eau de mer)	23,04 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,001 mg/l	
octaméthylcyclotétrasiloxane	Sédiments (eau douce)	230,37 mg/kg	
	Sédiments (eau douce)	3 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	1,5 µg/l	
	Terre	0,84 mg/kg	Terre
	Aquatique (eau de mer)	0,15 µg/l	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Station d'épuration	10 mg/l	
	Prédateur	41 mg/kg	Oral.e.aux.es
	Sédiments (eau de mer)	0,3 mg/kg	
	Station d'épuration	1,03 mg/l	
	Sédiments (eau de mer)	4,99 µg/kg	
	Sédiments (eau douce)	0,0499 mg/kg	
	Terre	3 mg/kg	Terre
	Aquatique (eau de mer)	0,403 µg/l	
	Sédiments (eau de mer)	0,00499 mg/kg	
	Sédiments (eau douce)	4,99 µg/kg	
Aquatique (eau douce)	4,03 µg/l		

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Contrôles Techniques Appropriés:**

Aucune information disponible.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage:**

Lunettes de sécurité

**Protection des Mains:**

Informations supplémentaires: Utiliser des gants de protection répondant aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en découle., Les données spécifiques aux postes de travail doivent être prises en considération séparément.

Matière: Caoutchouc naturel.

Temps de pénétration: 480 min

Épaisseur du gant: 1 mm

Matière: Chloroprène

Temps de pénétration: 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Matière: Caoutchouc nitrile.

Temps de pénétration: 480 min

Épaisseur du gant: 0,4 mm

Matière: Caoutchouc butyle.

Temps de pénétration: 480 min

Épaisseur du gant: 0,3 mm

Matière: Caoutchouc naturel.

Temps de pénétration: 480 min

**Nom du produit: TEGO® Foamex 823**

	Épaisseur du gant: 0,5 mm
<b>Protection de la peau et du corps:</b>	vêtement de protection
<b>Protection respiratoire:</b>	S'il y a dégagement de vapeurs/aérosols : Un appareil de filtration, un filtre combiné A-P2 peuvent être utilisés à court terme.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
<b>Contrôles environnementaux:</b>	Les dispositions de la protection de l'environnement relatives à la limitation et à la surveillance de l'exposition de l'environnement sont à observer.

**RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**Aspect**

<b>État:</b>	liquide
<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	Blanc
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	non mesuré
<b>Point de congélation:</b>	non mesuré
<b>Point d'ébullition:</b>	non mesuré
<b>Inflammabilité:</b>	non mesuré
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'explosivité - supérieure:</b>	non mesuré
<b>Limites d'explosivité - inférieure:</b>	non mesuré
<b>Point d'éclair:</b>	> 100 °C
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	non mesuré
<b>Température de décomposition:</b>	non mesuré
<b>pH:</b>	7 - 9 100 % 25 °C
<b>Viscosité</b>	
<b>Viscosité, dynamique:</b>	100 - 1.000 mPa.s 25 °C
<b>Viscosité, cinématique:</b>	100 - 1000 mm <sup>2</sup> /s 25 °C , Méthode: calculé
<b>Durée d'écoulement:</b>	Aucune information disponible.
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	25 °C miscible
<b>Solubilité (autre):</b>	non mesuré

**Nom du produit: TEGO® Foamex 823**


---

<b>Taux de dissolution:</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	non mesuré
<b>Stabilité de la dispersion:</b>	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	non mesuré
<b>Densité relative:</b>	non mesuré
<b>Densité:</b>	Approximatif 1 - 1,1 g/cm <sup>3</sup> 25 °C Méthode: DIN 51757
<b>Densité apparente:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	non mesuré

**9.2 Autres informations**

<b>Propriétés explosives:</b>	non mesuré
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non comburant
<b>Propriétés pyrophoriques:</b>	non mesuré
<b>Corrosion des métaux:</b>	Non corrosif pour les métaux.
<b>Taux d'évaporation:</b>	non mesuré

<b>RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité</b>
--

<b>10.1 Réactivité:</b>	voir point "Possibilité de réactions dangereuses".
<b>10.2 Stabilité chimique:</b>	Le produit est stable sous des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses:</b>	Pas de réactions dangereuses lors d'un entreposage et d'une manipulation conformes
<b>10.4 Conditions à éviter:</b>	Flammes ouvertes, étincelles ou fort apport de chaleur lumière du soleil directe Congélation.
<b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Non connu.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	Aucune en cas de stockage et de manipulation corrects.

<b>RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques</b>
--

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Contact oculaire:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Ingestion:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.



**Nom du produit: TEGO® Foamex 823**


---

**Toxicité aiguë (répertoire toutes les voies d'exposition possibles)**
**Ingestion**

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 21.000 mg/kg, OECD 401

DL 50, Rat, mâle, > 5.000 mg/kg, OECD 401

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one DL 50, Rat, Féminin, Masculin, 670 mg/kg, OECD 401

**Contact avec la peau**

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane DL 50, Rat, > 2.000 mg/kg, OECD 402

DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 5.000 mg/kg, OECD 402

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 2.000 mg/kg, OECD 402  
Non toxique après exposition unique, Absence de classement

**Inhalation**

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) Non toxique après exposition unique, Vapeur, Aucune information disponible.  
Non toxique après exposition unique, Poussière ou brouillard, Aucune information disponible.

octaméthylcyclotétrasiloxane CL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, 36 mg/l, OCDE 403, Vapeur  
Non toxique après exposition unique, Poussière ou brouillard, Aucune information disponible.

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one CL 50, Rat, 4 h, 0,11 mg/l, Poussière ou brouillard, OCDE 403  
Vapeur, Non toxique après exposition unique, Non applicable

**Toxicité à dose répétée**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, Oral.e.aux.es, 500 mg/kg

NOAEC, Rat, Féminin, Masculin, Inhalation, Vapeur, 5 jours/semaine, 6 heures/jour, 1,8 mg/l, Toxicité subchronique

LOAEC, Rat, Féminin, Masculin, Inhalation, Vapeur, 5 jours/semaine, 6 heures/jour, 8,5 mg/l, chronique

NOAEC, Rat, Féminin, Masculin, Inhalation, Vapeur, 5 jours/semaine, 6 heures/jour, 0,36 mg/l, Toxicité subaiguë

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

**Corrosion ou Irritation de la Peau**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane Non irritant, OECD 404, Lapin, 24 h

Non irritant, OECD 404, Lapin

**Nom du produit: TEGO® Foamex 823**


---

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one      Effet irritant., EPA OPP 81-5, Lapin

**Blessure ou Irritation Grave des Yeux**

**Produit:**      Aucune information disponible.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene)      Non irritant, OECD 405, Lapin

octaméthylcyclotétrasiloxane      Non irritant, OECD 405, Lapin

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one      Risque de lésions oculaires graves., OECD 437, Cornée bovine

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**

**Produit:**      Aucune information disponible.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene)      Test de Buehler, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un sensibilisateur cutané.

octaméthylcyclotétrasiloxane      Magnusson et Kligman., OCDE 406, Lapin, N'est pas un sensibilisateur cutané.

Test de sensibilisation, Humain, N'est pas un sensibilisateur cutané.

Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un sensibilisateur cutané.

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one      Test de Maximalisation, US-EPA-méthode, Cobaye, Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

**Cancérogénicité**

**Produit:**      Aucune information disponible.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene)      Aucune information disponible.

octaméthylcyclotétrasiloxane      Aucune information disponible.

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one      Aucune information disponible.

**Mutagénicité des Cellules Germinales**

Aucune information disponible.

**In vitro**

**Produit:**      Aucune information disponible.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene)      Essai de remutation bactérielle, OCDE 471: , négatif  
 Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif  
 Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif

octaméthylcyclotétrasiloxane      Test de Ames, OCDE 471: , négatif  
 Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif  
 Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one      Test de mutation du gène, OCDE 471: , négatif  
 Aberration chromosomique, OCDE 473: , positif  
 Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif

**In vivo**

**Produit:**      Aucune information disponible.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene)      Aucune information disponible.

**Nom du produit: TEGO® Foamex 823**


---

octaméthylcyclotétrasiloxane	Test du micronoyau, OECD 474, Inhalation – vapeurs, Rat, négatif Aberration chromosomique, OECD 478, Oral.e.aux.es, Rat, négatif Aberration chromosomique, OECD 475, Inhalation – vapeurs, Rat, Féminin, Masculin, négatif
------------------------------	--

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Lésion ADN et/ou réparation, OECD 486, Oral.e.aux.es, Rat, mâle, négatif
-------------------------------	--

**Toxicité pour la reproduction**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane	Cutané Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible. Aucune information disponible.
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible. Aucune information disponible.
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Non classé

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane	Non applicable Non classé
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Non applicable

**11.2 Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

**Composants:**

**Nom du produit: TEGO® Foamex 823**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.

**Autres informations**

**Produit:** Les propriétés représentant un risque pour la santé de ce produit ont été calculées selon le décret (CE) n° 1272/2008. Voir sous point 2 "Identification des dangers".;

**RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**
**12.1 Toxicité:**
**Risques aigus pour l'environnement aquatique:**
**Poisson**

**Produit:** CL 50, Danio rerio, 96 h, > 100 mg/l OCDE 203, Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene)	CL 50, Danio rerio, 96 h, 108 mg/l OCDE 203, (Analogie)
octaméthylcyclotétrasiloxane	CL 50, Oncorhynchus mykiss, 96 h, > 22 µg/l US-EPA-méthode NOEC, Oncorhynchus mykiss, 96 h, 22 µg/l US-EPA-méthode
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	CL 50, Oncorhynchus mykiss, 96 h, 2,15 mg/l OCDE 203

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** CE50, Daphnia magna, 48 h, > 100 mg/l OCDE 202, Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene)	EL50, Daphnia magna, 48 h, 51 mg/l OCDE 202, (Analogie)
octaméthylcyclotétrasiloxane	NOEC, Daphnia magna, 48 h, 15 µg/l US-EPA-méthode
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	CE50, Daphnia magna, 48 h, > 15 µg/l US-EPA-méthode CE50, Daphnia magna, 48 h, 2,9 mg/l OCDE 202

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 22 µg/l (US-EPA-méthode) CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 22 µg/l (US-EPA-méthode) CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): 0,11 mg/l (OCDE 201)

**Toxicité pour les microorganismes**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Nom du produit: TEGO® Foamex 823**


---

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane	CE50, boue activée, 3 h, 140 mg/l, Directive CE 88/302/CE, adoptée en 1988
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.
	CE50, boue activée, 3 h, 13 mg/l, OECD 209

**Toxicité pour les organismes vivant dans le sol**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane	CL 50 (Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr): > 1.000 mg/kg (OECD 207)
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.

**Toxicité pour les organismes terrestres**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.

**Risques chroniques pour l'environnement aquatique:**
**Poisson**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane	NOEC, Perche-soleil bleue, 30 jr, > 0,33 mg/l
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	NOEC, Oncorhynchus mykiss, 93 jr, 4,4 µg/l, US-EPA-méthode
	Aucune information disponible.

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane	NOEC, Daphnia magna, 21 jr, 1,75 mg/l NOEC, Daphnia magna, 21 jr, 0,77 mg/l CE 20, Daphnia magna, 21 jr, 0,0542 mg/l, La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles César), etc.
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	NOEC, Daphnia magna, 21 jr, 15 µg/l, EPA OTS 797.1330 Concentration minimale avec effet observé, Daphnia magna, 21 jr, 15 µg/l, EPA OTS 797.1330 CE50, Daphnia magna, 21 jr, > 15 µg/l, EPA OTS 797.1330
	Aucune information disponible.

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

**Produit:** NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): 100 mg/l (OCDE 201) Test effectué au-delà de la solubilité maximale. Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus

**Nom du produit: TEGO® Foamex 823**


---

	avec des produits similaires (raisonnement par analogie).
<b>Composants:</b>	
α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	NOEC (Algues ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ), 96 h): < 22 µg/l (US-EPA-méthode) Aucune information disponible.

**Toxicité pour les microorganismes**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane	CE50, boue activée, 3 h, 140 mg/l, Directive CE 88/302/CE, adoptée en 1988 Aucune information disponible.
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	CE50, boue activée, 3 h, 13 mg/l, OECD 209

**Toxicité pour les organismes vivant dans le sol**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.

**Toxicité pour les organismes terrestres**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane	NOEC (Maïs, 19 jr): 100 mg/l (OECD 208) Aucune information disponible.
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**
**Biodégradation**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane	84 %, 28 jr, OECD 301 B, Ce produit est facilement biodégradable., aérobique 3,7 %, 28 jr, OECD 310, Le produit n'est pas biodégradable., aérobique
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Aucune information disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**
**Facteur de Bioconcentration (BCF)**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene)	Pimephales promelas, 387, Une bioaccumulation n'est pas attendue.

**Nom du produit: TEGO® Foamex 823**

---

octaméthylcyclotétrasiloxane    Aucune information disponible.  
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one    Aucune information disponible.

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)**

**Produit:** non mesuré  
**Composants:**  
α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane    Aucune information disponible.  
6,488, 25,1 °C, OECD 123  
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one    Aucune information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol:**

**Produit**    Aucune information disponible.  
**Composants:**  
α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane    Aucune information disponible.  
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one    Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

**Produit**    Aucune information disponible.  
**Composants:**  
α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane    Substance VPVB non classée  
Substance PBT non classée  
PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.  
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one    Substance VPVB non classée  
Substance PBT non classée

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:**

**Produit:**    La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Composants:**  
α-Octadecyl-ω-hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasiloxane    Aucune information disponible.  
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one    Aucune information disponible.

**12.7 Autres effets néfastes:****Autres dangers**

**Nom du produit: TEGO® Foamex 823**

**Produit:** Le produit est classé comme étant sensiblement dangereux pour l'eau (selon l'ordonnance allemande AwSV). Ne pas laisser s'écouler dans le sol, les eaux ou les égouts.

**RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Informations générales:** Aucune information disponible.

**Méthodes d'élimination:** compte tenu de la réglementation locale en vigueur, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée

**Emballages Contaminés:** Pour le réconditionnement ou l'élimination des emballages vides et contaminés, les preneurs doivent être informés des risques possibles.

**RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport****14.1 ONU/N° d'identification**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****Règlements UE**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:**

Désignation chimique	N° CAS	N° entrée
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	70

**UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:** Non applicable



**Nom du produit: TEGO® Foamex 823****15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune appréciation de la sécurité de la substance n'a été effectuée pour ce produit.

**Règlements internationaux****Protocole de Montréal**

Non applicable

**Convention de Stockholm**

Non applicable

**Convention de Rotterdam**

Non applicable

**Protocole de Kyoto**

Non applicable

**RUBRIQUE 16 — Autres informations****Abréviations et acronymes:**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Principales références de la littérature et sources de données:**

Aucune information disponible.

**Nom du produit: TEGO® Foamex 823**

---

**Texte des mentions H dans les sections 2 et 3**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient (1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one). Peut produire une réaction allergique.

**Informations de formation:** Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.

**Informations de révision** Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

**Avis de non-responsabilité:** Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.